

Vous inscrivez votre enfant dans un établissement Catholique associé à l'état par contrat. Les frais de fonctionnement ne sont pris en charge que partiellement par les collectivités publiques et dans l'ensemble de nos établissements, primaires et secondaires, les frais d'équipements collectifs et individuels restent à notre charge. Votre participation est donc nécessaire, elle se détaille comme suit :

PARTICIPATION DES FAMILLES		MONTANT	MODALITES DE REGLEMENT	MODE DE REGLEMENT
1	Fonctionnement	Pris en charge par l'état		
2	Frais de structure : aménagements, grosses réparations, constructions, frais de culte, assurance.	15. 500 francs	A l'inscription	
3	Frais d'équipements : fournitures individuelles et collectifs <ul style="list-style-type: none"> • Frais d'utilisation d'outillage + cahier de travail • Veste de travail LPPG (obligatoire pour chaque élève) possibilité de garder celle de l'année dernière si bon état. • Tenue réglementaire LPPG (obligatoire pour chaque élève) possibilité de garder celle de l'année dernière si bon état. • Chaussures de sécurité (obligatoire pour chaque élève) (achat au choix des familles) 	13.000 francs 3.500 frs 5 t-shirts LPPG : 5.000 frs 2 t-shirts EPS : 2.000 frs 1 veste : 3.500 frs	A la fin de la première période : soit avant le 31 mars 2024	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Par chèque bancaire à l'ordre du LPPG ; ➤ En espèces ; ➤ par virement bancaire (RIB au verso de la feuille)
PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES				
4	UNSS	2.000 francs		

	Elèves non boursiers	Boursiers Province Sud (*)	Boursiers Province Nord (*)	Boursiers Province des Iles (*)
Demi-pensionnaires	68.175 frs/an Où 7.575 frs/mois	15 480 frs/an Où 1 720 frs/mois	8.460 frs/an Où 940 frs/mois	17.685 frs/an Où 1.965 frs/mois

(*) Ces tarifs sont susceptibles de modifications en fonction de la variation du montant des bourses allouées par les Provinces.

En cas de non-paiement d'une période dû à son terme, sans explication des parents, l'établissement se réserve le droit de ne pas réadmettre à la demi-pension l'élève pour la période suivante. Il en avertira la famille par lettre recommandée avec accusé de réception.

	Elèves non boursiers	Boursiers Province Sud (*)	Boursiers Province Nord (*)	Boursiers Province des Iles (*)
Internes (sortie tous les wk)	170.445 frs/an Où 18.940 frs/mois	29 955 frs/ans Où 3 330 frs/mois	11.950 frs/an Où 1.325 frs/mois	69.465 frs/an Où 7.720 frs/mois

(*) Ces tarifs sont susceptibles de modifications en fonction de la variation du montant des bourses allouées par les Provinces.

Tenue de compte :

Une fiche comptable est tenue à jour pour chaque élève à partir de son inscription.

Une facture annuelle est adressée à chaque famille pour les frais occasionnés par la scolarité de l'élève, **celle-ci doit être soldée dans l'année en cours (sous peine de mise en demeure).**

En cas de désistement, une retenue équivalente à la totalité des frais de structure sera appliquée (15.500 francs), celle-ci pourra être modulée pour une cause réelle et sérieuse. Elle est laissée à l'appréciation du chef d'établissement.

RIB DU LPPG

Pour tous règlements concernant votre enfant.

MERCI DE PRECISER :

NOM et PRENOM DE VOTRE ENFANT comme motif.

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE CALEDONIENNE DE BANQUE

Titulaire du Compte : DDEC - L.P. PERE GUENEAU
BP 85

Domiciliation BOURAIL

18319	06701	02600301200	01
Code Banque	Code Culchet	Numéro de compte	Clé RIB

Identification internationale (IBAN)
FR76 1831 9067 0102 6003 0120 001

CODE BIC OU SWIFT : SOGENCNN